

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 MARS 2024**

Date de la convocation 18/03/2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le vingt-trois mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

**Présents :** Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Alain CABÉ, , Michel MERIC , Serge KOSMINSKY, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO, , Séverine COMMENGE. Aurélie MIR, Sylvie GOUZY  
**Procurations :** Patrick LAFONT à Michel MERCI ; François CHAUVET à Sylvie GOUZY  
**Absents :** Steeve DENOY, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET  
**Secrétaire de séance :** Séverine COMMENGE

**2024-012- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023- BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2023- 056 du 24 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023

Vu le Compte Financier Unique du budget Panneaux Photovoltaïques;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	131 065.00	170 000.00	301 065.00
	Recettes réalisées	50 235.00	178 331.04	228 566.04
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
	Autorisation budgétaire totale	70 101.00	271 174.00	341 275.00
Dépenses	Dépenses réalisées	60 122.53	181 863.64	241 986.17
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
	Solde des réalisations de l'exercice	-9 887.53	-3 352.60	-13 420.13
Différences entre les titres et les mandats	Résultats antérieurs reportés	63 968.19	101 174.48	165 142.67
	Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	54 080.66	97 641.88	151 722.54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
	Résultat cumulé	54 080.66	97 641.88	151 722.54

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 11 VOIX (9 présents et 2 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget panneaux photovoltaïques.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Premier Adjoint,  
Dominique DUFOSSÉ